

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 16 (1970)
Heft: 2

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1) nous avons envisagé, avec espoir, la nouvelle saison théâtrale 1969-1970, entreprise sous une direction artistique rajeunie, et avec la collaboration d'un grand nombre de nouveaux collègues.

Nous avons cru à un nouveau départ, avec une équipe véritable, travaillant librement et en toute amitié. Nous pensions contribuer ainsi à la production d'un théâtre intéressant, artistique et stimulant, et nous étions disposés à favoriser par tous les moyens la collaboration entre collègues et avec la direction.

2) Mais dès le début de la saison, nous avons dû constater qu'une grande partie des collègues nouvellement engagés par le directeur Loeffler n'étaient disposés à collaborer avec nous qu'au prix de notre entière soumission à leur idéologie politique, ce qui était, et demeure, inacceptable.

Il s'ensuivit une tension et un malaise croissant qui, empoisonnèrent le climat de travail, en le privant des fondements indispensables à toute communauté humaine : le respect des opinions d'autrui,

3) Notre espoir de voir le directeur du théâtre mettre fin à cet état de choses, en prenant des mesures pour que soit possible un travail libre et fructueux, a été déçu. Le directeur n'a ni empêché ni rétabli la situation, malgré l'appel que nous lui avons adressé par écrit, en date du 1^{er} décembre,

4) Cette situation, qui constitue une menace contre notre liberté de pensée, et contre l'existence artistique et matérielle de notre équipe, opposée à la nouvelle ligne et aux nouveaux buts du théâtre, exigeait un dénouement immédiat : la décision du Conseil d'administration était, dès lors inévitable.

5) Nous continuerons à travailler de toutes nos forces pour créer un théâtre libre, et susceptible de respecter la liberté humaine et artistique.

tribune libre

Lundi 9 décembre 1969

Monsieur,

Mais comment faire ?

Quelles conditions à remplir pour obtenir ne serait-ce qu'un studio dans cette future ville de Villiers-s-Marne ? J'imagine à toutes ces fenêtres, dès les premiers rayons de soleil surgir des milliers de fleurs comme sont les maisons en Suisse.

Une ville sans circulation de voitures c'est donc moins de bruit, moins de poussières, les enfants pourront s'y promener sans souci pour les parents. Ça va enfin se réaliser ! C'est vraiment curieux et extraordinaire. Et plus encore d'y habiter peut-être un jour, puisque considéré comme H.L.M., donc abordable, quant au prix !

C'est pourquoi je m'empresse de venir me renseigner en vous priant d'accepter, avec mes remerciements anticipés, mes distinguées salutations et mes compliments.

Signé : J. Dubos

P.S. - Y a-t-il une gare à proximité ? Ou des autobus ?

17 décembre 1969

Madame,

Je vous remercie pour votre aimable lettre du 9 courant que m'a transmise Mme Nelly Silvagni et qui m'a beaucoup touché.

Je vous adresse ci-joint une note résumant l'exposé général du projet où vous trouverez les renseignements complémentaires

qui n'ont pu figurer dans l'article de M. Bernard Champigneulle.

En ce qui concerne les transports en commun, le nouveau quartier, situé à 500 m de la Mairie, sera desservi par :

— la gare S.N.C.F. de Villiers-sur-Marne distante de 800 m environ (ligne Paris-Est à Gretz, accès à Paris en 25 mn) ;

— une ligne d'autobus de la R.A.T.P., n° 206, assurant la liaison avec le réseau express régional ;

— les cars Renault (ligne de Paris-Porte de Vincennes à Coulommiers).

En ce qui concerne les locations, vous pouvez dès maintenant faire votre demande dans la catégorie d'immeuble désirée auprès de M. le Directeur Général de l'Office Public d'H.L.M. de la ville de Paris, 49, rue du Cardinal Lemoine à Paris-5^e.

J'espère avoir ainsi répondu à votre demande et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Denis Honegger



LUTZ
HORLOGERIE
BIJOUTERIE
LUTZ
70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12^e
TEL. : DID. 46-85